

Les relations entre les communes et les associations

Intervenante : Florence LAGNEAU-BILLET



Date :
22 mars 2022
à Montbrison



9h - 16h (6 heures)



15 participants



Élus et EPCI
(agents si places disponibles)

Au programme :

1 - La demande de subvention

- > Le formalisme administratif
- > Quel type de subvention ? en argent ? en nature ? quel contrôle de la commune ?
- > le vote et les attributions de subventions

2 - Le risque pénal lié à la mauvaise gestion des associations

- > Les subventions interdites
- > Le conflit d'intérêts (élu intéressé)
- > L'association transparente

3 - Quelles actions pour les associations ?

- > Les associations sportives
- > Les associations culturelles ("un point sûr qui peut faire quoi ?" dans l'église communale)
- > Les brocantes et les vides greniers
- > Les fêtes communales + la SACEM

Objectifs pédagogiques :

- > Connaître les bonnes pratiques liées à la demande et à l'octroi de la subvention
- > Éviter les risques contentieux pour les élus

Moyens pédagogiques :

- > Documents supports projetés complétés par la position de l'intervenant et de son expérience.
- > Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

ou bien



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Ouverture de la plateforme le 7 janvier 2022